

TARIFS 2019 BAREME DES HONORAIRES

LOCATION

HONORAIRES DE GESTION (A CHARGE UNIQUE DU PROPRIETAIRE)

| | |
|--|---------------------------|
| HONORAIRES DE GESTION DE BASE (sur le montant des encaissements) | 9.60 % TTC |
| GARANTIE LOYERS IMPAYES et DETERIORATION (sur le montant des loyers + charges) | 2.20 % TTC |
| VACANCE LOCATIVE (ou absence locataire) (sur le montant des loyers + charges) | 2.00 % TTC |
| CARENCE LOCATIVE pour le NEUF (absence du 1 ^{er} locataire) | Etude sur dossier |
| ASSURANCE PROPRIETAIRE NON OCCUPANT | 60€ TTC / lot / an |
| GESTION ET SUIVI DES TRAVAUX DE RENOVATION ET D'ENTRETIEN | Inclus |
| GESTION / SUIVI PROCEDURES LOYERS IMPAYES ET AUTRES CONTENTIEUX | Inclus |
| GESTION DES SINISTRES ASSURANCE EXPERTISES | Inclus |
| GESTION DES SINISTRES ASSURANCE GLI-VACANCE CARENCE | Inclus |
| CONSTITUTION D'UN DOSSIER DE SUBVENTION OU EMPRUNT | Inclus |
| PRESENCE AUX ASSEMBLEES GENERALES DE COPROPRIETE | Inclus |
| DOCUMENT D'AIDE A LA DECLARATION DES REVENUS FONCIERS | Inclus |
| GESTION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE DES SCI | Inclus |
| DOCUMENT D'AIDE A LA DECLARATION DE TVA | Inclus |
| ACCES EXTRANET ESPACE PERSONNEL | Inclus |
| FRAIS ADMINISTRATIFS ET DEBOURS | Inclus |
| TARIF VACATION HORAIRE (pour toutes autres prestations) | 90€ TTC / Heure |

HONORAIRES DE LOCATION

1 - BAIL D'HABITATION (soumis à la loi du 6 juillet 1989-Loi ALUR)

Décret n° 2014-890 du 1er août 2014 relatif au plafonnement des honoraires imputables aux locataires

A LA CHARGE DU PROPRIETAIRE

Honoraires d'organisation des visites, constitution du dossier et rédaction du bail

10€ TTC par M² de surface habitable en zone tendue

8€ TTC par M² de surface habitable en zone non tendue

Frais d'état des lieux d'entrée

3€ TTC par M² de surface habitable

A LA CHARGE DU LOCATAIRE

Honoraires d'organisation des visites, constitution du dossier et rédaction du bail

10€ TTC par M² de surface habitable en zone tendue

8€ TTC par M² de surface habitable en zone non tendue

Frais d'état des lieux d'entrée

3€ TTC par M² de surface habitable

ETABLISSEMENT D'UN AVENANT AU BAIL D'HABITATION

A la charge du demandeur

Forfait de **120€ TTC**

2 - BAIL POUR UN EMPLACEMENT DE STATIONNEMENT (GARAGE, BOX, PARKING)

A la charge du propriétaire

1 mois de loyer TTC

A la charge du locataire

1 mois de loyer TTC

3 - BAIL COMMERCIAL OU PROFESSIONNEL

Honoraires de recherche et sélection de locataire, constitution et étude du dossier de candidature, rédaction du bail commercial ou professionnel

A la charge du preneur

15% HT du montant du loyer annuel HT

A la charge du bailleur

15% HT du montant du loyer annuel HT

CONSTAT D'ETAT DES LIEUX (sur facture) partagé entre le preneur et le bailleur

AVENANT AU BAIL COMMERCIAL, REDACTION DIVERS ACTES

A la charge du preneur

Forfait de **480€ TTC**

A la charge du bailleur

Forfait de **480€ TTC**

4 - BAIL DE DROIT COMMUN HABITATION

Honoraires d'organisation des visites, constitution du dossier, rédaction du bail et état des lieux

A la charge du locataire

1 mois de loyer TTC

A la charge du propriétaire

1 mois de loyer TTC

Honoraires soumis à TVA - Taux applicable en vigueur de 20%

Tous les honoraires à la charge du bailleur sont déductibles des revenus fonciers.

Grenoble, le 04 janvier 2019

TARIFS 2019 BAREME DES HONORAIRES
TRANSACTION

HONORAIRES DE NEGOCIATION (A CHARGE DU VENDEUR)

Suivant Mandat de Vente portant sur tout type de biens immobiliers à la vente

PRIX DE VENTE DU BIEN IMMOBILIER

TAUX D'HONORAIRES TTC*

| | |
|------------------------|-----------------|
| De 0 à 60 000€ | Forfait 5 000 € |
| De 60 001€ à 100 000€ | 8,50 % |
| De 100 001€ à 150 000€ | 7,50 % |
| De 150 001€ à 200 000€ | 6.00 % |
| De 200 001€ à 300 000€ | 5,50 % |
| De 300 001€ à 500 000€ | 5.00 % |
| Au-delà de 500 001€ | 4,50 % |
| Stationnement | Forfait 2 000 € |

Honoraires soumis à TVA - Taux applicable en vigueur de 20%

Grenoble, le 04 janvier 2019